

Berne, le 12 décembre 2019  
Fritz Zurbrügg

---

## Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mes remarques introductives, je vais d'abord présenter l'appréciation que nous portons actuellement sur la situation des grandes banques et des banques axées sur le marché intérieur. J'aborderai ensuite la question de l'importance du changement climatique pour la stabilité financière. Enfin, je me pencherai sur l'émission de la nouvelle série de billets de banque, qui s'est achevée en septembre.

### Grandes banques

La situation du Credit Suisse et d'UBS se présente comme suit: les deux grandes banques ont accompli des progrès notables depuis l'introduction, il y a bientôt dix ans, de la réglementation *too big to fail* en Suisse. Elles ont notamment renforcé leur dotation en fonds propres, réduit leurs positions à risque et pris des mesures organisationnelles en matière de préparation aux crises.

Pour ce qui est de la résilience, le Credit Suisse et UBS ont déjà atteint les objectifs fixés. Les deux établissements ont entièrement constitué leurs fonds propres réglementaires et satisfont ainsi à toutes les exigences finales au niveau du groupe. Le respect des exigences définies dans la réglementation *too big to fail* est nécessaire pour garantir une résilience suffisante des deux grandes banques suisses. Cette nécessité se dégage non seulement de nos analyses portant sur le potentiel de pertes des deux établissements, mais aussi des expériences historiques faites en termes de pertes lors de la dernière crise financière.

Pour ce qui est de l'assainissement et de la liquidation ordonnée en cas de crise, le délai légal prévu pour finaliser les plans d'urgence suisses arrive à échéance à la fin de cette année. Dans ces plans, le Credit Suisse et UBS doivent apporter la preuve de leur capacité à maintenir sans interruption leurs fonctions d'importance systémique en cas de crise. La FINMA, en sa qualité d'autorité compétente, vérifie actuellement si les banques ont apporté cette preuve dans les plans présentés.

## Conférence de presse

Quelle évaluation peut-on faire de la réglementation *too big to fail* dans une perspective globale? La BNS partage l'appréciation du Conseil fédéral selon laquelle l'approche réglementaire de la Suisse est conforme aux développements observés au niveau international et qu'aucune modification fondamentale de cette approche ne s'impose<sup>1</sup>. Dans le même temps, la Banque nationale estime elle aussi que certaines adaptations ponctuelles sont encore nécessaires, notamment en ce qui concerne le financement en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée (*funding in resolution*). Il s'agit en l'occurrence de garantir que les grandes banques disposent de réserves suffisantes de liquidités en cas de crise. A cette fin, le Département fédéral des finances examine, en collaboration avec la FINMA et la BNS, si les exigences actuelles imposées aux deux grandes banques en matière de liquidités permettent, en cas de crise, de couvrir le besoin de financement estimé ou si des adaptations doivent être apportées à la réglementation.

### **Banques axées sur le marché intérieur**

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. La situation de ces banques n'a guère changé depuis la publication, en juin, du *Rapport sur la stabilité financière*.

Les marges d'intérêts des banques axées sur le marché intérieur demeurent ainsi sous pression et elles ont continué à rétrécir au premier semestre 2019. Au cours de ces dernières années, beaucoup d'établissements ont répondu à ce défi par une efficacité accrue, notamment en numérisant certains processus opérationnels. Dans le même temps, de nombreuses banques ont accru leur propension au risque, en particulier dans l'octroi de prêts hypothécaires. Une telle évolution a également été observée tout au long de l'année en cours. Les risques liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs sont élevés pour les nouveaux prêts hypothécaires destinés à financer des objets résidentiels de rendement, et ils ont continué d'augmenter.

Ces développements se sont produits dans un contexte de déséquilibres persistants sur les marchés hypothécaire et immobilier. Tant le volume des prêts hypothécaires que les prix des maisons individuelles et des appartements en propriété par étage ont poursuivi leur croissance modérée en 2019. En ce qui concerne les objets résidentiels de rendement, les prix ont marqué une stagnation ces derniers temps. Le risque d'une correction persiste néanmoins, en particulier dans ledit segment. En effet, les prix y ont fortement progressé les années précédentes. De plus, le nombre accru d'appartements vacants indique que l'activité soutenue de construction de logements locatifs pourrait avoir entraîné une offre excédentaire.

Malgré la forte propension des banques à prendre des risques et la persistance des déséquilibres, les simulations de crise effectuées par la Banque nationale suggèrent que la résilience des banques axées sur le marché intérieur reste appropriée dans l'ensemble. Grâce à leur bonne dotation en fonds propres, la plupart de ces banques seraient en mesure de couvrir

---

<sup>1</sup> Conseil fédéral (2019): *Rapport du Conseil fédéral sur les banques d'importance systémique*, voir <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2019/5165.pdf>

## Conférence de presse

les pertes découlant de scénarios défavorables. Compte tenu des risques mentionnés, ce constat est positif. Il est essentiel pour la stabilité du système financier que les banques disposent, à l'avenir également, de fonds propres suffisants pour faire face aux risques encourus.

Etant donné la pression persistante sur les marges, l'incitation à prendre des risques reste élevée pour les banques axées sur le marché intérieur. Ce constat vaut en particulier pour l'octroi de prêts hypothécaires. La directive remaniée d'autoréglementation des banques dans le segment des objets de rendement, qui entrera en vigueur début 2020, devrait contribuer à empêcher un nouvel accroissement des risques pris dans ce domaine. La Banque nationale observera attentivement les effets de ce remaniement. Elle continuera par ailleurs d'examiner régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

### **Changement climatique et stabilité financière**

Permettez-moi d'aborder maintenant les questions liées au changement climatique que mon collègue Thomas Jordan a déjà évoquées. A terme, le changement climatique peut recéler des risques pour la stabilité financière.

Les risques climatiques peuvent se répercuter sur le système financier, principalement de deux manières: d'une part à travers une augmentation de la fréquence et de la violence des catastrophes naturelles et de leurs effets et, d'autre part, via les changements apportés à la politique climatique et aux réglementations y afférentes.

Comme pour les autres risques, il incombe aux différents acteurs du système financier de bien comprendre les risques climatiques auxquels ils sont exposés et d'évaluer correctement, d'un point de vue entrepreneurial, les conséquences susceptibles d'en découler. De son côté, la Banque nationale se concentre sur la manière dont les risques climatiques pourraient affecter la stabilité du système bancaire suisse dans son ensemble ainsi que les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique.

Selon l'évaluation actuelle de la Banque nationale, la probabilité que les risques liés au changement climatique compromettent la stabilité du système bancaire dans son ensemble est faible. En ce qui concerne les infrastructures des marchés financiers, les risques climatiques sont réduits autant que possible, notamment grâce à des directives visant à répartir les installations techniques entre différents sites.

L'importance des risques climatiques pour la stabilité financière peut toutefois évoluer au fil du temps. La Banque nationale considère donc comme primordial de surveiller en permanence les développements dans ce domaine et de réexaminer son évaluation à ce sujet.

### **Conclusion de l'émission de la 9<sup>e</sup> série de billets**

Permettez-moi enfin de terminer par un tout autre sujet: l'émission des billets de banque de la neuvième série. Le développement de ces nouveaux billets a constitué un projet complexe, qui s'est étendu sur plusieurs années. Il s'est caractérisé par des exigences de qualité extrêmement

## Conférence de presse

élevées, tant en termes de conception que de production. La mise en circulation de la coupure de 100 francs est intervenue le 12 septembre 2019; il s'agissait du sixième et dernier billet de la nouvelle série. Les expériences faites avec les nouveaux billets depuis l'émission de la coupure de 50 francs en avril 2016 ont été très favorables. La nouvelle série suscite une large adhésion auprès de la population, qui lui a réservé un accueil positif. Le nouveau substrat Durasafe® a lui aussi fait ses preuves. Les premières analyses réalisées indiquent que ce dernier devrait permettre de rallonger la durée de vie des coupures.

L'émission de billets de banque modernes et protégés contre les contrefaçons constitue une tâche centrale de la BNS. Il est important pour nous d'avoir répondu aux attentes de la population suisse. A la pointe de la technologie, les nouveaux billets sont maniables et résistants. De même, tous les processus logistiques se sont déroulés sans problème majeur, y compris l'adaptation des distributeurs automatiques aux nouveaux billets.

Les billets de la huitième série restent, jusqu'à nouvel avis, des moyens de paiement ayant cours légal. La Banque nationale annoncera probablement au cours de l'année 2020 la date de leur rappel. A compter de cette date, les anciens billets perdront leur statut de moyen de paiement ayant cours légal. Cependant, il sera toujours possible de les échanger auprès de la Banque nationale ou de nos agences. Du fait de la révision partielle de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) récemment décidée par le Parlement, le délai d'échange valable jusqu'ici pour les anciennes séries de billets de banque est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les coupures de la sixième série, mise en circulation en 1976, ainsi que les billets de toutes les séries consécutives pourront donc être échangés pendant une durée illimitée.